

**Décision du Président n°DEC2026-03-045**  
**Objet : convention avec le lycée maritime de Paimpol**

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le procès-verbal d'installation du Conseil d'agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) du 16 juillet 2020 ;

**Vu** les délibérations DEL2020-07-234 du 16 juillet 2020, DEL2020-09-265 du 15 septembre 2020 et DEL 2021-03-032 du 23 mars 2021 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant l'intérêt de faire participer les élèves, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives

Considérant la volonté du collège, de l'élève et de l'agglomération à tout mettre en œuvre afin d'éviter un processus de déscolarisation

Considérant l'utilité d'une telle mesure afin d'aider l'élève à prendre conscience de ses potentialités,

**DECIDE**

Article 1 :

de signer une convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation prévues à l'article R. 511-13 du code de l'éducation entre le Lycée professionnel Maritime Pierre Loti, 1 rue Pierre Loti 22500 à Paimpol, représenté par M. HALLEGUEN en qualité de chef d'établissement, et Guingamp Paimpol Agglomération, par le biais du Pôle Nautique de Loguivy de la Mer.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Article 3 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 13/03/2026

**Le Président**  
**Vincent LE MEAUX**  
Président

• DE L'ARMOR À L'ARGOAT •

